

2 – Trois fragments d'une mosaïque à décor de dauphins, traités selon une technique dite « opus signinum », provenant du territoire de Bonnieux (don de M. Jean CAMPAGNE en 1953 ; n° d'inventaire 953.4), dont le coût de restauration s'élève à : 7097,84 Euros

3 – Un panneau d'une mosaïque à décor compartimenté orné d'une fleur de lotus et de motifs d'étoiles, provenant d'une maison romaine située dans le quartier Saint-Pierre à Apt. Ce dernier panneau, qui faisait partie de la collection de l'érudit André Marius GARCIN, appartient à un lot déposé au musée en 1950 par son héritière Mme Louis BONNET, sous le n° D950.2.28. Suivant le souhait des héritiers de Mme BONNET, cette œuvre entrera définitivement dans les collections municipales en 2010 (voir délibération précédente). Le coût de la restauration de ce panneau se monte à : 6127,04 Euros

M. le Maire informe le conseil que le projet de restauration de ces mosaïques (description technique et intérêt artistique, cahier des charges de l'opération) a été présenté par le conservateur du musée à la Commission scientifique régionale des collections des musées de France lors de la séance des 8 et 9 octobre 2009. Par courrier du 18 novembre 2009, M. le Directeur régional des Affaires culturelles a informé la Ville d'Apt que la Commission avait émis à l'unanimité un avis favorable à la restauration des trois ensembles de mosaïques. Cet avis favorable de la Commission permet à la Commune de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), une subvention d'un montant de 10000 € correspondant à environ 45 % du coût de la restauration des trois ensembles de mosaïques, ainsi qu'au CONSEIL GENERAL de Vaucluse

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

CONFIRME la réalisation de la restauration des mosaïques du musée municipal, telle qu'elle est inscrite au budget de l'exercice 2010.

DIT qu'elle sera effectuée par les ateliers de restauration du Musée d'Arles (13), conformément aux résultats de l'appel d'offre réalisé en 2009

AUTORISE Monsieur le Maire à sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention d'un montant de 10000 Euros, correspondant à 45% de la dépense pour cette opération, ainsi qu'au CONSEIL GENERAL de Vaucluse

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**